

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS252

présenté par

M. Vatin, M. Viry, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Le Fur, Mme Valentin, M. Quentin,
M. Brun, Mme Trastour-Isnart, Mme Meunier et M. Minot

ARTICLE 5

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 1 :

« Le fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée est chargé (*le reste sans changement ...*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de précision qui vise à s'assurer que le Fonds d'expérimentation contre le chômage de longue durée de la deuxième étape expérimentale sera bien la continuité de celui de la première étape expérimentale.